

République Française
COMMUNE DE SIGEAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de conseillers

présents : 09
votants : 11
en exercice : 13

L'an deux mille vingt trois
le mardi 04 avril à 14 h 30

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JAMMES, Président

Date de convocation du Conseil d'administration : mardi 28 mars 2023

Objet :
Subventions 2023.
Répartition des
crédits.

Présents : Michel JAMMES, Claudette PYBOT, Carlo ATTIE, Catherine MENA,
Jean-Pierre DUVIVIER, Madeleine PLA, Monique CAYROL, Jeanine PASCAL,
Claudine RIGAUD

Représentées : Brigitte CAVERIVIERE par Claudette PYBOT
Laure TONDON par Catherine MENA
Sylvie LASSERRE par Jeanine PASCAL

Absent : Michel SANTANAC

Monsieur Le Président rappelle que le vote du budget primitif de l'exercice 2023 du CCAS a donné lieu à l'inscription d'un crédit d'un montant de 4 600,00 € à l'article 65748 relatif aux subventions de fonctionnement aux associations.

Conformément au premier alinéa de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ».

Madame Madeleine PLA membre d'une association subventionnée ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Il propose au conseil de procéder à la répartition des crédits.

L'Assemblée,

Où l'exposé de son Président, après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, décide de répartir en partie le crédit des subventions inscrit à l'article 65748 comme suit :

15

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	MONTANT
Corbières Peuples Solidaires	500.00 €
F.N.A.T.H.	100.00 €
Secours Catholique	500.00 €
Les Restaurants du Cœur	1 500.00 €
A.N.A.A.	200.00 €
A.F.S.E.P.	50.00 €
A.F.A.D.A.I.M – A.D.A.P.E.I. 11	200.00 €
ASP AUDE (association pour les soins palliatifs 11)	250.00 €
ASS BENEVOLES DU CŒUR	150.00 €
ASS DES DONNEURS DE VOIX (Bibliothèque sonore)	50.00 €
ADEPAPE (ass. départ. de l'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance).	100.00 €
VMEH (visiteurs de malades en milieu hospitalier)	75.00 €
Association des sourds de l'Aude	50.00 €
Ligue contre le cancer	200.00 €
Association des déficients visuels de l'Aude (ADVA11)	50.00 €
TOTAL	3 975,00 €

autorise monsieur Le Président à procéder au versement de ces subventions.

Certifié exécutoire par le Président
 Compte tenu de sa transmission
 En Préfecture le 05.04.2023
 Et de la publication le 05.04.2023
 Réception en Préfecture le 05.04.2023

Le Président,
 Michel JAMMES



Qui informe que la présente délibération
 peut faire l'objet d'un recours en annulation
 contentieux devant le tribunal
 administratif de Montpellier dans les
 deux mois à compter de sa publicité

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
 Et ont signé au registre des délibérations les
 membres présents.
 Pour extrait conforme

Le Président,
 Michel JAMMES

